

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 juin 2018

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 13 Votants : 17

Date de la convocation : 09/06/2018

Présents: COURTOIS-PAULUS A, GEORGE M, AUBERTIN V, BONNAVENTURE C, GEORGEL M, COLIN R, COUTINHO V, MAILLARD E, MANGEOL S, MATHIEU M, RICHARD P-A, THIEBAUT M et VAUTRIN-ROLLOT A.

Absents excusés : Sébastien HACH a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

Jean-Pierre CARITEAU a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT

Armelle SERVRANCKX a donné pouvoir à Michel GEORGE

Agnès COLIN a donné pouvoir à Sabine MANGEOL

Emmanuel VUILLEMIN

Absent : Daniel MOUGEL

Le jeudi 14 juin 2018 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol, sous la Présidence de Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Maire.

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 26 avril 2018,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sauf mentions particulières,

- **EMET un avis défavorable** (12 contre et 5 pour) à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et Culturelle Hadol - Dounoux pour l'acquisition d'un véhicule de transport de 9 places,

Entendu l'exposé relatif à la création d'une liaison aéro-souterraine de transport d'électricité, entre Bains-les-Bains et Pouxoux, mise en œuvre par RTE,

Considérant que son passage en forêt communale de Hadol doit faire l'objet d'une convention de passage et de servitudes,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de passage et de servitudes à intervenir avec RTE et **NOTE** que la Commune de Hadol percevra, à ce titre, une indemnité forfaitaire et définitive de 150,00 €,

Dans le cadre d'avancements de grades,

- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'Attaché principal (16 pour et 1 contre),

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,

Entendu un point fait par le Président du SIEV sur les travaux en cours,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vôge,
- **ACCEPTE de déléguer** la compétence optionnelle « éclairage public » pour l'investissement et la maintenance au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,

- **SE PRONONCE** pour l'adhésion au SMIC de nouvelles collectivités.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les retours décisionnels à venir de la Région Grand Est (pour les transports) et du Directeur Académique de l'Education Nationale des Vosges (pour les jours et horaires de classe) pour la bonne organisation de la rentrée scolaire 2018-2019.

Il est fait part du versement d'une subvention de 5 358,00 € par le Conseil Départemental des Vosges à la suite de la réalisation de travaux de voirie.

La séance est levée à 22h15.

Fait à Hadol, le 19 juin 2018

Le Maire,
Anne COURTOIS-PAULUS

Le secrétaire de séance,
Pierre-Antoine RICHARD